



2024/

Procès-verbal **DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 11 Procuration : 03	Le 25 juin 2024 à 19h30 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ZAMPARO Justine, Maire, <u>Date de la convocation</u> : 18/06/2024
<u>Présents :</u> – BOURDON Isabelle – BUNOZ Mickaël -- CHARVET Claudette-- DELAHAYE Sandrine– LE GUEN Ophélie– ROSSAT Mathilde -- SONDARD Joël -- ZAMPARO Justine. <u>Absents excusés :</u> -- MOINE Jean-Luc (pouvoir donné à Mme Sandrine DELAHAYE) – GALLARD TORGUE Séverine (pouvoir donné à Mme Mathilde ROSSAT) --LOBRY Sylvain (pouvoir donné à Mme Justine ZAMPARO) Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme Mathilde ROSSAT a été nommée secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Délibération CNAS
- Délibération CDAS 2024
- Devis travaux d'enrobage
- Délibération devis RGPD
- Devis drain
- Ecole de musique
- Planning élections

Questions diverses

- ✓ Miroirs de sécurité
- ✓ Logement communal
- ✓ Recrutement agent et entreprises
- ✓ Compte rendu de la DDT

Le procès-verbal du 21/05/2024 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE

Adhésion CNAS pour les retraités

Délibération 2024/08/01

La commune a délibéré pour une adhésion au CNAS en 2005 ayant pour bénéficiaires les agents en activité mais n'a pas adhéré pour les agents retraités. Pour information la cotisation CNAS pour un retraité en 2023 est de 137.80€ par an.



Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Pour: 11 contre: 00 abstention: 00

- **D'adhérer au CNAS pour les agents retraités**

Subvention CDAS 2024

Délibération 2024/08/02

Exposé : Mme le maire propose de faire la réfection avec enrobage du Chemin de la Bergerie, du chemin des trois Bornes et le début de l'impasse des Colchiques. Pour se faire il est suggéré de faire une demande de subvention au titre du CDAS 2024.

Après délibération, Le conseil Municipal **décide** :

Pour: 11 contre: 00 abstention: 00

- D'approuver le lancement du projet
- De demander la subvention.
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De prévoir cette somme au budget en investissement.

Devis travaux d'enrobage

Mme le Maire rappelle qu'il y a lieu de sécuriser certaines routes communales. N'ayant pas reçu tous les devis, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Devis RGPD

Délibération 2024/08/03

Pour rappel lors du dernier conseil municipal, il a été proposé de se mettre en conformité RGPD puisque la mutualisation ne se fera pas. Mme le Maire présente les nouveaux devis. Après délibération, le Conseil Municipal **décide** :

Pour: 11 contre: 00 abstention: 00

- **De choisir l'entreprise APAVE comprenant le forfait initial à 1500 € HT ainsi que les prestations complémentaires.**
- **Autorise Madame le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces s'y rapportant.**

Devis impasse de la Sétia

Il est nécessaire de faire réaliser des travaux (création d'un regard) impasse de la Sétia. Le devis circule à titre informatif.

Convention EMMDT Rumilly

Sachant que l'école de musique, de danse et de théâtre est dorénavant sous la responsabilité de la commune de Rumilly, Mme le Maire présente les nouveaux tarifs Rumilliens et non-Rumilliens à la demande de certaines familles. Une prise en charge de la différence est proposée aux communes avec le tarif Non-Rumilliens. Après délibération, le Conseil Municipal **décide** :

Pour: 00 contre: 11 abstention: 00

De ne pas assurer la différence pour les moins de 26 ans comme auparavant ni pour les adultes.



2024/

Il est demandé de se renseigner s'il est possible de donner une subvention fixe par exemple.

Plannings élections

Les plannings circulent afin de remplir les permanences d'élections.

QUESTIONS DIVERSES

Miroirs de sécurité

Il est proposé d'installer des miroirs en bas de la montée des princes et en haut de l'impasse des colchiques. Il est proposé de voir avec le département si nous sommes autorisés à installer ces miroirs de sécurité.

Logement BASCLE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler le contrat du logement de la mairie afin d'y réaliser des travaux dans sa totalité. Ce locataire sera prioritaire s'il le souhaite, pour occuper le logement dès la fin des travaux avec un loyer qui aura changé au vu des travaux qui auront été réalisés.

Recrutement Entreprises

Il a été suggéré de faire des devis auprès d'entreprises en remplacement d'un agent communal. Selon l'expérience des dernières semaines, il serait bénéfique de conserver un agent et déléguer certaines tâches aux entreprises. Pour se faire, un cahier des charges doit être réalisé afin de pouvoir comparer les devis.

Compte-rendu de la DDT

Suite au compte-rendu du géomètre en partenariat avec la DDT, le conseil municipal décide de faire appliquer les prescriptions données dans ce compte-rendu. Les personnes recevront un courrier par lettre recommandée.

SEANCE PUBLIQUE

Fin de séance : **22H10**

Prochaine séance : en Septembre

SEANCE PRIVEE

Le secrétaire de séance
Mme Mathilde ROSSAT,

Mme le Maire,
Mme ZAMPARO Justine



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE

2024 /